



BILLET N° 06/2006

Editorial :

Encore tous nos remerciements à l'association CLHAM qui a mis dès notre appel à témoins notre e-mail en ligne sur leur site (<http://www.clham.org/000005b.htm>) concernant le sujet de l'article ci-dessous.

Nous attendons toujours avec beaucoup d'intérêt vos articles en nombres et variés sur la fortification en générale.

Bien à vous.

J.M. GRATIANNE

Mise en page :



J.M. GRATIANNE

Disponible actuellement sur simple demande :

- Le Mont CORNILLET
- SPA 1918
- Réflexions et mise au point sur la Ligne Maginot
- Clair de lune à BITCHE (Billet N° 09/2004)
- Exposition de 15 photos du 13 et 14 juillet 2002 à la CASEMATE de MORFONTAINE
- Le Fort de Seclin (Billet N° 10/2004)
- La casemate type 516 (Billet N° 11/2004)
- Obstacles anti-char belges (1940)
- Fortifications de la ville de SOISSONS en 1870 (Billet N° 12/2004)
- Le fromage Suisse a t'il des trous (Billet N° 01/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. La conscription (Billet N° 02/2005)
- Fort A 570 (Billet N° 03/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le fusil Gras (Billet N° 04/2005)
- Vietnam bunker (Billet N° 05/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Les transmissions (Billet N° 06/2005)
- Bases de V1 (Billet N° 07/2005)
- La Ligne Mareth (Billet N° 08/2005)
- La Ligne K.W. (Billet N° 09/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le Génie (Billet N° 10/2005)
- De l'archéologie moderne, sauvetage d'un char FT 17 (Billet N° 11/2005)
- Répression de l'espionnage en 1939 (Billet N° 12/2005)
- Essai sur un élément méconnu de la Ligne Maginot (Billet N°01/2006)
- Die Flaktürme in Berlin 40 / 45 (Billet N°02/2006)
- Projecteur Ligne Maginot
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. L'artillerie (Billet N°03/2006)
- LE QUARTIER GENERAL ALLEMAND DE ZOSSEN-WUNSDORF (Billet N°04/2006)
- TOURELLE GALOPIN POUR DEUX CANONS DE 155 L Modèle 1890 (Billet N°04/2006)

Avertissement :

LA TENEUR DE TOUT ARTICLE PUBLIE, EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DE SON AUTEUR. COLLECTION J.M GRATIANNE, TOUT DROIT RESERVES POUR TOUS PAYS ©. EN CLAIR, REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, PAR QUELQUE MOYEN OU PROCEDE QUE CE SOIT A DES FINS MERCANTILES EST INTERDIT.

SITE DE MOULIN S/S TOUVENT



De nos jour, malheureusement, Il n'y a pas dans notre région de fortifications de campagne 1914 / 1918 préservées (tunnels et tranchées) à voir ou tout simplement à visiter. Pourtant près de VIC SUR AISNE, il existait, il y a encore trois ans (cf. le e-mail de l' ASSOCIATION LOI 1901 ARCHEOLOGIE BUNKER intitulé : sauvetage site 14/18 et Envoyé le mardi 24 septembre 2002) un lieu de combats bien conservé avec des tranchées et



des abris taillés dans la pierre. Des sculptures allemandes y étaient visibles.

Rappel de l'e-mail du 24 septembre 2002 :

ASSOCIATION LOI 1901 ARCHEOLOGIE BUNKER

GUERRE 14 18 EN 2002

1) VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS 5 PHOTOS REPRESENTANT UNE TRANCHEE ENTRETENU DEPUIS BIEN LONGTEMPS. MALHEUREUSEMENT ET POUR DES RAISONS QUI ME SONT INCONNUES LE SITE A ETE ABANDONNE ET EST OUVERT A TOUS VENTS AU PILLARDS DE TOUS POILS.

CELA EST BIEN DOMMAGE CAR LE TRAVAIL FAIT JUSQU'A MAINTENANT ETAIT REMARQUABLE. ENTRETIEN DES LIEUX, RESTE DE GAMELLES ET D'OBJETS DIVERS, CUIR DE CHAUSSURES OU BOTTES AINSI QUE DE CEINTURES, SANS OUBLIER PLUSIEURS SCULPTURES. ON A VRAIMENT L'IMPRESSION DE VISITER LES LIEUX DANS L'IMMEDIATE APRES GUERRE.

SERAIT IL POSSIBLE D'INTERVENIR AUPRES DE LA MAIRIE DE MOULIN S/S TOUVENT AINSI QU' AUPRES DES AUTORITES COMPETENTES ?

MERCI D'AVANCE A TOUS CEUX QUI POURRAIENT CONTRIBUER A CETTE TACHE.

REMERCIEMENT A FRANCOIS POUR LA VISITE DES LIEUX.

2) TOUS N'EST PAS NEGATIF UN DE NOS ADHERENTS A SAUVE DE L'OUBLI LORS D'UNE BALADE EN FORET UN TEMOIN, MORCEAU DE PARADIS DANS L'ENFER DES TRANCHEES, SOIT UN CADEAU D'UNE FEMME A UN SOLDAT.

OBJET D'UNE ESTHETIQUE REMARQUABLE, SUREMENT ART NOUVEAU. VOUS TROUVEREZ CI-JOINT UNE PHOTO DE CELUI-CI (VISIBLE DANS UN PROCHE AVENIR DANS UN MUSEE). BIEN A VOUS.

LE PRESIDENT J.M. GRATIANNE

Ce site aurait été préservé en l'état du fait que quelqu'un y aurait « habité » ce qui a empêché toutes intrusions et de ce fait toutes dégradations. Cette personne ayant quitté les



lieux (comment ?), le site à été laissé en l'état quelques temps, ce qui nous a permis de prendre des photographies.

Un jour, alors que nous allions pour montrer l'endroit à des amis, nous avons découvert avec écœurement que tout avait été arasé ! De la terre a été apportée pour tout niveler et

reboucher. Nous ne savons pas si sous le poids des matériaux et des engins les parties en pierre se sont effondrées et, ou définitivement détruites.

Pourquoi ce site très attachant a t'il été saccagé de la sorte, dans quel intérêt ? Une opportunité de conserver un lieu unique a été manquée.

Cet endroit aurait du être préservé, il représentait un moment très important de l'histoire du secteur, voir de la région. En effet, ce dernier aurait pu être agrandi (reconstitution des tranchées) et grillagé, il aurait été possible alors de faire visiter les lieux par petits groupes (ex : journée du patrimoine), tourner des films, faire participer des groupes de reconstitutions et peut être même faire des profits pour la commune (sans oublier les embauches qui en découlent du simple fait des visites et de la surveillance du site).

M. FELICI
J.M. GRATIANNE

Photos collection J.M. GRATIANNE



Site en avril 2003 suite au passage des bulldozers